



INFIRMIER.ÈRE.S

APPRENDRE UN MÉTIER
OBTENIR UN DIPLÔME !

Les infirmier.ère.s dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

Les infirmier.ère.s interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome

et en collaboration. Son rôle est également préventif et informatif auprès des patients et de leur entourage.



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

Sophie, 27 ans,
Diplômée infirmière
depuis 2 ans

Témoignages

« Quand on choisit d'être infirmier.e, c'est parce qu'on a envie d'aider et de soigner les gens. Il faut aimer les contacts et savoir prendre le temps d'écouter les patients. Dans mon service, nous accueillons des patients qui viennent effectuer un bilan endocrinien. Nous accueillons aussi des patients hospitalisés en urgence. Notre fonction pédagogique est importante ; par exemple avec des patients diabétiques, nous leur expliquons comment effectuer leur glycémie sur le doigt et leur injection d'insuline. Nous sommes parfois face à des maladies très complexes, ce qui nous demande une certaine connaissance : c'est intéressant ! Nous travaillons en équipe avec le corps médical, les autres infirmiers et les aides-soignants que nous supervisons. »



QUELS EMPLOYEURS ?

Les principaux lieux ou modalités d'intervention : Hôpitaux, Cliniques, Structures d'accueil pour personnes âgées, Services de soins à domicile, Cabinets libéraux, Structures d'accueil pour personnes handicapées, Établissements de soins de suite, Établissements de santé mentale...

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Les futurs apprentis doivent avoir réussi les sélections via Parcoursup et avoir réalisé la 1^{ère} année de formation dans un IFSI partenaire du CFA sanitaire et social.

LE CONTENU DE LA FORMATION

Diplôme d'État d'Infirmier de niveau 2, qui se prépare en 3 ans.

Les contrats en apprentissage sont proposés sur la 2^e et/ou 3^e année de la formation.

4 familles de stage

- 1 : Soins de courte durée.
- 2 : Soins en santé mentale et psychiatrie.
- 3 : Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation.
- 4 : Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

LA RÉMUNÉRATION



	Âge de l'apprenti	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année
Code du Travail	18/20 ans	43 %	51 %	67 %
	21/25 ans	53 %	61 %	78 %
Fonction publique	18/20 ans	63 %	71 %	87 %
	21/25 ans	73 %	81 %	98 %
Branche privée à but non lucratif	18/20 ans	50 %	60 %	70 %
	21 /25 ans	65 %*	75 %*	85 %*

La rémunération d'un apprenti est calculée en % du SMIC ou en (*) en % du minimum conventionnel pour la tranche BASS.

- **>26 ans - 100% du SMIC ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant la durée de l'exécution du contrat d'apprentissage.**

LES MODALITÉS DE CERTIFICATION



La validation de tous les modules et de tous les stages, la réalisation d'un travail écrit ainsi que l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 sont obligatoires pour présenter le diplôme.